

Guide VAE



| | |
|---|-----------|
| 1. Introduction | 3 |
| 2. Comprendre la VAE..... | 3 |
| 3. Éligibilité et conditions..... | 6 |
| 4. Processus de la VAE étape par étape..... | 8 |
| 5. Nos modules d'accompagnement..... | 11 |
| 6. Les engagements réciproques..... | 14 |
| 7. Accompagnement et soutien par SOCIAFORM | 15 |
| 8. Contacter le bon accompagnateur chez SOCIAFORM..... | 17 |
| 10. Témoignages | 18 |
| 10. Ressources et outils complémentaires..... | 20 |
| 11. C'est parti | 23 |

Nous vous souhaitons une démarche VAE enrichissante et couronnée de succès.

1. Introduction

Le présent guide a pour objectif de présenter de manière claire et structurée la démarche de Validation des acquis de l'expérience proposée par SOCIAFORM. Il a été conçu pour permettre au lecteur de comprendre le fonctionnement général de la VAE, d'identifier les principales étapes du parcours et de mieux situer le rôle de SOCIAFORM dans l'accompagnement des bénéficiaires.

Ce document constitue un guide général. Il a vocation à donner une vision d'ensemble du parcours, à expliciter les points essentiels à connaître avant de s'engager et à apporter des repères utiles sur les conditions d'accès, les modalités d'accompagnement, les étapes du dossier et la préparation au jury.

Il s'inscrit dans le cadre actuel de la VAE, notamment lorsque la certification visée relève du parcours France VAE. Il permet également de mieux comprendre l'articulation entre le bénéficiaire, l'accompagnateur, la plateforme France VAE, l'organisme certificateur et les éventuels financeurs mobilisés.

Ce guide a donc une double finalité : informer et orienter. Il ne remplace ni l'accompagnement individualisé, ni les informations officielles publiées par les organismes compétents, mais il fournit un cadre général fiable pour comprendre la démarche et s'y préparer dans de bonnes conditions. La lecture de ce guide doit permettre au bénéficiaire d'aborder son parcours avec une meilleure compréhension de la démarche, des responsabilités de chacun et des points de vigilance à anticiper.

Comme tout guide général, ce document présente un cadre commun. L'analyse précise de la situation du bénéficiaire, de son projet et de la certification visée relève ensuite de l'accompagnement individualisé proposé par SOCIAFORM.

2. Comprendre la VAE

2.1 Définition de la VAE

La Validation des acquis de l'expérience, appelée **VAE**, vous permet d'obtenir tout ou partie d'une certification professionnelle à partir de l'expérience que vous avez acquise au cours de votre parcours.

Cette expérience peut avoir été acquise dans le cadre :

- d'une activité professionnelle salariée ou non salariée ;
- d'une activité bénévole ;
- d'une activité exercée dans un cadre personnel, associatif ou électif,

à condition qu'elle soit en lien avec la certification que vous souhaitez obtenir.

La VAE constitue une autre voie d'accès à la certification, complémentaire à la formation initiale et à la formation continue. Elle vous permet de faire reconnaître officiellement des compétences que vous exercez déjà dans la pratique.

La VAE ne consiste pas uniquement à prouver que vous avez de l'expérience. Elle vous demande aussi d'analyser votre parcours, de décrire des situations concrètes, d'expliquer les activités que vous avez réalisées et de montrer en quoi votre expérience correspond aux compétences attendues dans la certification visée.

2.2 Les objectifs de la démarche

La VAE peut répondre à plusieurs objectifs selon votre situation.

Elle peut vous permettre :

- de faire reconnaître officiellement votre expérience ;
- de sécuriser votre parcours professionnel ;
- d'évoluer dans votre emploi ;
- de préparer une mobilité ou une reconversion ;
- de renforcer votre légitimité dans une fonction déjà exercée ;
- d'obtenir une certification en cohérence avec vos compétences réelles.

Au-delà de la certification elle-même, la démarche de VAE peut aussi vous aider à mieux identifier vos compétences, à prendre du recul sur votre parcours et à valoriser ce que vous savez déjà faire dans la pratique.

La VAE est donc à la fois une démarche de reconnaissance, de valorisation et de projection professionnelle.

2.3 Le cadre réglementaire actuel de la VAE

La VAE s'inscrit dans un cadre réglementaire précis. Ce cadre a été rénové pour rendre le parcours plus lisible, plus accessible et mieux structuré pour les candidats.

Aujourd'hui, le fonctionnement de la VAE repose notamment sur :

- la **loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022** ;
- le **décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023** ;
- le **décret n° 2024-332 du 10 avril 2024** ;
- le **décret n° 2025-663 du 18 juillet 2025** ;
- ainsi que l'**arrêté du 3 juillet 2025** relatif aux modalités d'accompagnement et au dossier permettant au certificateur de se prononcer sur la recevabilité.

Ce cadre réglementaire fixe les grands principes de votre parcours, notamment :

- les conditions générales d'accès à la démarche ;
- le rôle des différents acteurs ;
- les modalités d'accompagnement ;
- les règles relatives à la recevabilité ;
- certaines dispositions relatives au financement, au congé VAE et au jury.

Concrètement, cela signifie que votre parcours ne repose pas sur une organisation libre ou informelle. Il s'inscrit dans un dispositif encadré, avec des étapes, des rôles et des règles précises.

Il est également important de savoir que la réforme récente a fait évoluer certains repères anciens. Dans le parcours relevant de France VAE, il n'existe plus de condition générale de durée minimale d'expérience formulée comme auparavant. L'enjeu n'est donc pas seulement la durée de votre expérience, mais surtout le lien entre votre expérience et la certification visée.

2.4 Le rôle de France VAE

France VAE est le service public numérique dédié à la Validation des acquis de l'expérience.

Lorsque votre certification relève de ce dispositif, la plateforme vous permet notamment :

- de rechercher une certification ;
- de déposer votre candidature ;
- de choisir un accompagnateur ;
- de suivre les principales étapes de votre parcours ;
- et d'accéder aux informations utiles liées à votre démarche.

France VAE a été mis en place pour rendre le parcours plus simple, plus lisible et plus fluide pour les candidats.

La plateforme ne remplace pas votre rôle dans la démarche. Vous restez acteur de votre parcours. Elle ne remplace pas non plus l'accompagnateur, qui vous aide à structurer votre travail, ni le certificateur, qui reste seul compétent pour examiner la recevabilité de votre demande et évaluer votre dossier selon les règles de la certification concernée.

France VAE constitue donc le cadre de référence du parcours lorsqu'il s'applique à votre certification.

2.5 Le parcours avec ou sans accompagnement

Vous pouvez engager une démarche de VAE avec ou sans accompagnement.

L'accompagnement n'est pas toujours obligatoire, mais il peut constituer un appui important pour :

- clarifier votre projet ;
- comprendre les attendus de la démarche ;
- analyser votre expérience ;
- structurer votre dossier ;
- préparer votre passage devant le jury.

Un parcours sans accompagnement reste possible, mais il demande une plus grande autonomie dans l'organisation du travail, dans la compréhension des attentes du certificateur et dans la préparation des différentes étapes.

Lorsque vous choisissez un accompagnement, celui-ci a pour objectif de vous aider à avancer de manière plus structurée, plus progressive et plus sécurisée dans votre parcours.

3. Éligibilité et conditions

3.1 Vérifier l'éligibilité du projet

Avant d'engager une démarche de Validation des acquis de l'expérience, vous devez d'abord vérifier que votre projet peut être envisagé dans de bonnes conditions.

Cette première vérification consiste à vous poser plusieurs questions simples :

- votre expérience est-elle en lien avec la certification que vous souhaitez obtenir ;
- la certification visée est-elle bien accessible dans le cadre du parcours que vous envisagez ;
- votre situation vous permet-elle d'entrer dans la démarche ;
- votre projet est-il suffisamment clair pour engager un parcours de VAE.

L'éligibilité de votre projet ne dépend pas d'un seul critère. Elle repose sur l'adéquation entre votre expérience, votre objectif et la certification visée. L'enjeu n'est pas seulement d'avoir exercé une activité, mais de pouvoir démontrer que cette expérience correspond réellement aux compétences attendues dans la certification demandée.

Lorsque votre parcours relève de France VAE, il est également nécessaire de vérifier que la certification visée est bien accessible sur la plateforme. Si ce n'est pas le cas, votre démarche relève d'un autre cadre de traitement.

Cette étape est importante, car elle vous permet d'éviter un mauvais positionnement dès le départ et de construire un parcours plus cohérent, plus réaliste et plus sécurisé.

3.2 Identifier la certification adaptée

Le choix de la certification est une étape essentielle de votre démarche. Il ne s'agit pas simplement de choisir un diplôme connu ou un intitulé qui vous paraît proche de votre activité. Il s'agit d'identifier la certification qui correspond le mieux à ce que vous faites réellement dans votre expérience.

Pour cela, vous devez vous interroger sur plusieurs points :

- quelles sont les activités que vous exercez réellement ;
- quelles responsabilités avez-vous prises ;
- quelles compétences mettez-vous en œuvre dans votre pratique ;
- le niveau de la certification visée correspond-il à votre expérience ;
- les attendus de cette certification sont-ils en lien avec votre parcours.

Une certification bien choisie vous permettra de mieux valoriser votre expérience et de construire un dossier plus cohérent. À l'inverse, une certification trop éloignée de votre réalité professionnelle peut fragiliser votre démarche dès le début.

Il est donc important de ne pas choisir une certification uniquement parce que son intitulé semble correspondre à votre métier. Ce sont surtout les compétences attendues, les activités visées et le niveau de responsabilité associé qui doivent guider votre choix.

Lorsque vous êtes accompagné, cette réflexion peut être approfondie avec SOCIAFORM afin de vérifier que la certification envisagée est adaptée à votre situation et à votre objectif.

3.3 Points de vigilance avant l'entrée en parcours

Avant de vous engager dans une VAE, il est important de mesurer ce que la démarche implique concrètement.

La VAE demande un véritable investissement personnel. Même si vous bénéficiez d'un accompagnement, vous restez au centre du parcours. Vous devrez participer aux rendez-vous, préparer les éléments demandés, analyser votre expérience, avancer dans votre dossier et vous préparer au jury.

Vous devez également être attentif à la cohérence de votre projet. Une VAE a davantage de chances d'aboutir lorsque la certification visée est réellement en adéquation avec votre expérience et lorsque vous êtes en mesure d'expliquer clairement ce que vous faites, ce que vous maîtrisez et ce que vous souhaitez faire reconnaître.

Il est aussi important d'anticiper l'organisation pratique de votre parcours :

- votre disponibilité pour avancer régulièrement ;
- le temps nécessaire pour préparer votre dossier ;
- les délais liés à la recevabilité et au jury ;
- les modalités de financement possibles ;
- les éventuelles contraintes personnelles ou professionnelles.

Enfin, vous devez garder à l'esprit que la VAE n'est pas une simple formalité administrative. C'est une démarche progressive, exigeante et structurée, qui demande du recul sur votre parcours et une implication réelle dans le travail de formalisation de votre expérience.

S'engager dans une VAE suppose donc non seulement d'avoir un projet, mais aussi d'être prêt à entrer dans une démarche construite, avec méthode, régularité et persévérance.

3.4 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Si vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre cette prestation, nous vous invitons à nous contacter directement afin d'étudier avec vous les possibilités d'adaptation de l'accompagnement ou, si nécessaire, les solutions d'orientation les plus adaptées à votre situation. Vous pouvez nous joindre par téléphone au 06 67 14 64 98 ou par mail.

4. Processus de la VAE étape par étape

4.1 Définir son projet de certification

Votre parcours de VAE commence par une première étape essentielle : clarifier votre projet.

Avant d'engager la démarche, vous devez identifier la certification que vous souhaitez obtenir et vérifier qu'elle correspond bien à votre expérience, à vos compétences et à votre objectif professionnel. Cette étape est importante, car une VAE ne repose pas uniquement sur un intitulé de poste ou sur la durée d'une expérience. Elle repose surtout sur la capacité à démontrer que ce que vous avez réellement exercé correspond aux compétences attendues dans la certification visée.

Définir votre projet, c'est donc vous demander :

- ce que vous souhaitez faire reconnaître ;
- pourquoi vous engagez cette démarche ;
- quelle certification semble la plus cohérente avec votre parcours ;
- et si votre expérience vous permet de vous positionner de manière crédible sur cette certification.

Plus votre projet est clair dès le départ, plus votre parcours pourra être construit de manière cohérente et progressive.

4.2 Déposer sa candidature sur France VAE

Lorsque votre certification relève du dispositif France VAE, l'étape suivante consiste à déposer votre candidature sur la plateforme.

Cette démarche vous permet d'entrer officiellement dans le parcours. Vous y renseignez les informations utiles à votre inscription, à votre situation et à votre projet. Vous pouvez également, selon votre situation, choisir de réaliser votre parcours avec accompagnement ou sans accompagnement.

Le dépôt de votre candidature constitue le point de départ formel de la démarche. Il permet de poser votre projet dans un cadre structuré et de préparer la suite du parcours.

Cette étape doit être réalisée avec attention. Les informations que vous transmettez doivent être cohérentes avec votre projet et refléter clairement votre situation.

4.3 Réaliser le diagnostic de faisabilité

Une fois votre candidature engagée, une première phase d'analyse permet d'étudier la faisabilité de votre projet.

Si vous êtes accompagné, cette étape est réalisée avec SOCIAFORM. Elle a pour objectif d'examiner la cohérence entre votre expérience, la certification visée et les conditions concrètes de réussite de votre parcours.

Le diagnostic de faisabilité permet notamment de :

- faire le point sur votre parcours ;
- repérer les expériences les plus significatives ;
- identifier les compétences que vous avez développées ;
- vérifier la pertinence de la certification choisie ;
- repérer les éventuels points de vigilance avant la suite de la démarche.

Cette étape est importante, car elle vous aide à confirmer que votre projet est réaliste et que vous pouvez poursuivre votre parcours sur des bases solides.

4.4 Constituer le dossier de faisabilité

Lorsque votre projet est jugé cohérent, vous entrez dans la préparation du dossier de faisabilité.

Ce dossier permet de présenter votre demande de manière structurée afin que l'organisme certificateur puisse examiner votre situation et se prononcer sur la recevabilité de votre parcours.

Si vous êtes accompagné, SOCIAFORM vous aide à préparer ce dossier. L'objectif est de vous aider à organiser les informations utiles, à clarifier votre parcours et à formaliser les éléments nécessaires à cette étape.

Le dossier de faisabilité constitue une étape importante, car il permet de passer d'une intention de VAE à une demande formalisée. Il doit donc être préparé avec rigueur, cohérence et clarté.

4.5 Obtenir la décision de recevabilité

Une fois votre dossier de faisabilité transmis, il est examiné par l'organisme certificateur.

Cette étape permet de savoir si votre demande est recevable et si vous pouvez poursuivre votre parcours de VAE dans le cadre de la certification visée.

La recevabilité ne signifie pas que la certification est obtenue. Elle signifie que votre demande est acceptée pour poursuivre la démarche. Vous entrez alors dans la phase de préparation du dossier de validation.

Cette étape constitue donc un point de passage important entre l'analyse de votre projet et la phase de démonstration de votre expérience.

4.6 Organiser le financement du parcours

En parallèle de la faisabilité ou à la suite de celle-ci, il est important d'organiser le financement de votre parcours.

Selon votre situation, plusieurs solutions peuvent être envisagées. Cette étape a pour objectif de sécuriser la suite de votre accompagnement et de vous permettre d'avancer dans un cadre clair sur le plan administratif et financier.

Anticiper le financement de votre parcours vous permet :

- de mieux organiser votre engagement dans la durée ;
- de limiter les risques d'interruption ;
- et de construire votre démarche dans des conditions plus sécurisées.

Si vous êtes accompagné, vous pouvez être aidé pour mieux comprendre les modalités de prise en charge envisageables. Selon la situation du candidat, plusieurs solutions peuvent être mobilisées : financement personnel, Compte Personnel de Formation, employeur, OPCO, Région, France Travail ou autres dispositifs applicables.

4.7 Préparer le dossier de validation

Une fois la recevabilité obtenue, vous entrez dans la phase centrale du parcours : la préparation du dossier de validation.

Ce dossier a pour objectif de présenter votre expérience de manière structurée et de montrer qu'elle correspond aux compétences attendues dans la certification visée.

Cette étape vous demande un véritable travail d'analyse. Il ne s'agit pas seulement de raconter votre parcours, mais de sélectionner les expériences les plus pertinentes, de décrire des situations concrètes, d'expliquer les activités que vous avez réalisées et de mettre en évidence les compétences que vous avez mobilisées.

Le dossier de validation constitue une pièce essentielle de votre parcours. Il doit permettre de rendre votre expérience lisible, argumentée et cohérente au regard de la certification demandée.

4.8 Se préparer au jury

Une fois votre dossier préparé, vous devez vous préparer à l'évaluation finale et, selon les modalités prévues, à l'entretien avec le jury.

Cette étape vous permet de prendre du recul sur votre dossier, d'identifier les points essentiels à mettre en avant et de vous entraîner à présenter votre parcours avec clarté.

La préparation au jury peut vous aider à :

- mieux comprendre ce qui est attendu de vous ;
- expliquer plus clairement vos activités et vos choix ;
- valoriser votre expérience ;
- répondre avec méthode aux questions qui pourraient vous être posées.

Le jury n'évalue pas seulement un dossier écrit. Il apprécie également votre capacité à expliciter votre expérience, à prendre du recul sur votre pratique et à montrer la cohérence entre votre parcours et la certification visée.

4.9 Suite du parcours après le jury

À l'issue du jury, plusieurs décisions peuvent être rendues selon les règles applicables à la certification concernée.

Vous pouvez obtenir :

- une validation totale ;
- une validation partielle ;
- ou une absence de validation.

Lorsque la validation est totale, votre parcours aboutit à l'obtention de la certification visée. Lorsque la validation est partielle, vous pouvez être amené à poursuivre certaines démarches pour compléter votre parcours. Lorsque la validation n'est pas obtenue, un temps d'analyse peut être nécessaire pour comprendre la décision rendue et envisager la suite.

La fin du jury ne marque donc pas toujours la fin de votre parcours. Dans certains cas, il peut être utile d'être accompagné pour prendre du recul sur le résultat obtenu, identifier les suites possibles et poursuivre votre projet de manière adaptée.

5. Nos modules d'accompagnement

5.1 Principes généraux de l'accompagnement

L'accompagnement proposé par SOCIAFORM repose sur une organisation modulaire qui permet de structurer le parcours de VAE tout en l'adaptant à la situation de chaque bénéficiaire. Cette organisation a pour objectif de rendre la démarche plus lisible, de faciliter la progression dans le temps et de proposer un cadre méthodologique clair à chaque étape du parcours.

Les modules constituent des repères d'accompagnement. Ils permettent de couvrir l'ensemble du parcours, depuis le premier échange jusqu'à l'analyse de la décision rendue par le jury et, lorsque cela est nécessaire, la définition de la suite du parcours. Ils ne doivent pas être compris comme un parcours rigide ou identique pour tous. Selon la certification visée, l'avancement du dossier, les besoins du bénéficiaire et le cadre du parcours engagé, certains modules peuvent être mobilisés de manière plus approfondie que d'autres.

5.2 Les modules d'accompagnement proposés par SOCIAFORM

SOCIAFORM structure son accompagnement autour des modules suivants :

| Module | Modalité | Durée | Objectif | Contenu |
|---|-------------------------|-------|---|--|
| M0 – Entretien de découverte | Individuel | 1 h | Établir un premier contact, comprendre la demande du bénéficiaire et poser les bases du parcours VAE. | Présentation de SOCIAFORM et de l'accompagnement proposé ; analyse des motivations, aspirations et parcours ; présentation générale du processus VAE ; premier repérage des besoins ; échanges sur les modalités de financement ; formalisation du cadre d'accompagnement. |
| M1 – Sensibilisation à la VAE | Individuel ou collectif | 1 h | Donner une compréhension claire de la VAE, de ses enjeux et des grandes étapes du parcours. | Présentation de la VAE et de son cadre général ; explication des bénéfices et des exigences de la démarche ; présentation des étapes du parcours ; identification des acteurs du processus ; temps de questions-réponses ; supports de compréhension et exemples concrets. |
| M2 – Évaluation du parcours professionnel | Individuel | 2 h | Analyser le parcours du bénéficiaire, repérer les compétences acquises et évaluer la cohérence avec la certification visée. | Analyse du CV et des expériences significatives ; identification des responsabilités exercées et des compétences mobilisées ; repérage des points forts et des écarts éventuels ; mise en perspective avec la certification visée ; conseils de valorisation du parcours. |
| M3 – Dossier de faisabilité – compréhension | Individuel ou collectif | 1 h | Permettre au bénéficiaire de comprendre le rôle, la structure et les attendus du dossier de faisabilité. | Présentation du dossier de faisabilité ; explication de sa fonction dans le parcours ; revue des rubriques à renseigner ; présentation des informations attendues ; repérage des éléments utiles à préparer ; conseils pratiques pour aborder cette étape avec méthode. |
| M4 – Dossier de faisabilité – rédaction | Individuel | 2 h | Accompagner le bénéficiaire dans la préparation et la rédaction du dossier de faisabilité. | Travail guidé sur les différentes rubriques du dossier ; aide à la formulation du parcours et du projet ; clarification des zones d'incertitude ; vérification de la cohérence des informations transmises ; relecture et finalisation du dossier avant transmission. |
| M5 – Dossier de validation – compréhension | Individuel ou collectif | 2 h | Aider le bénéficiaire à comprendre la logique, la structure et les attendus du dossier de validation. | Présentation du dossier de validation ; lecture de sa structure ; explication des attentes du certificateur ; compréhension de la logique de démonstration de compétences ; conseils pour sélectionner les expériences pertinentes ; repères méthodologiques pour organiser son travail. |

| | | | | |
|---|-------------------------|-----|---|---|
| M6 – Dossier de validation – rédaction | Individuel | 8 h | Accompagner le bénéficiaire dans la rédaction approfondie du dossier de validation. | Analyse des expériences les plus significatives ; aide à la description des activités, responsabilités, méthodes et résultats ; mise en lien avec les compétences attendues ; structuration progressive des écrits ; relecture critique ; consolidation du dossier avant dépôt. |
| M7 – Préparation à l'évaluation – compréhension | Individuel ou collectif | 1 h | Faire comprendre au bénéficiaire les attentes du jury et le sens de l'évaluation finale. | Présentation du rôle du jury ; explication des critères d'appréciation ; décryptage des attendus de l'entretien ; repérage des points sur lesquels le bénéficiaire devra prendre du recul ; préparation mentale et méthodologique à l'évaluation. |
| M8 – Préparation à l'évaluation – entretien | Individuel | 2 h | Préparer concrètement le bénéficiaire à l'entretien avec le jury. | Présentation du déroulement de l'entretien ; travail sur la posture et la prise de parole ; entraînement à la présentation du parcours ; simulation de questions-réponses ; identification des points à renforcer ; conseils pour gérer le stress et valoriser son expérience. |
| M9 – Analyse post-évaluation | Individuel ou collectif | 2 h | Aider le bénéficiaire à comprendre la décision rendue et à identifier les suites possibles. | Lecture et analyse des retours du jury ; identification des points validés et des éventuels écarts ; mise en perspective du résultat obtenu ; conseils pour la suite du parcours ; échange sur les options envisageables après validation totale, partielle ou non-validation. |
| M10 – Plan d'action | Individuel | 2 h | Construire les suites du parcours après la décision du jury et accompagner la projection du bénéficiaire. | Définition des actions à engager après la décision ; valorisation de la certification obtenue si validation totale ; repérage des actions complémentaires en cas de validation partielle ; réorientation ou ajustement du projet si nécessaire ; formalisation d'un plan d'action réaliste et progressif. |

5.3 Organisation et articulation des modules

Les modules s'articulent selon une logique progressive, en lien avec les grandes étapes du parcours de VAE.

Les modules **M0 à M2** interviennent principalement au démarrage du parcours. Ils permettent d'accueillir le bénéficiaire, de clarifier son projet, de comprendre la démarche et d'analyser la cohérence entre son expérience et la certification visée.

Les modules **M3 et M4** concernent la phase de faisabilité. Ils permettent de comprendre la logique du dossier de faisabilité et d'accompagner sa préparation avant transmission au certificateur.

Les modules **M5 et M6** correspondent à la phase centrale du parcours, consacrée au dossier d'expérience ou dossier de validation. Ils portent sur la compréhension des attendus et sur la formalisation progressive de l'expérience du bénéficiaire.

Les modules **M7 et M8** interviennent en préparation du jury. Ils permettent au bénéficiaire de mieux comprendre les attendus de l'évaluation et de se préparer à l'entretien dans de bonnes conditions.

Les modules **M9 et M10** relèvent de la phase post-jury. Ils permettent d'analyser la décision rendue et, si nécessaire, de construire les suites du parcours.

5.4 Individualisation de l'accompagnement

L'accompagnement proposé par SOCIAFORM est individualisé. Tous les bénéficiaires ne mobilisent pas les modules avec la même intensité, au même rythme ni dans les mêmes proportions. Cette individualisation tient compte de la certification visée, du niveau d'avancement du projet, de l'aisance du bénéficiaire dans l'analyse de son expérience, de sa disponibilité et de ses besoins d'appui.

Ainsi, certains bénéficiaires auront besoin d'un accompagnement renforcé sur les modules de faisabilité, d'autres sur la rédaction du dossier d'expérience, et d'autres encore sur la préparation au jury ou l'analyse post-jury. L'objectif est de proposer un accompagnement utile, progressif et réaliste, qui soutient effectivement la réussite du parcours sans enfermer le bénéficiaire dans un cadre trop rigide.

6. Les engagements réciproques

6.1 Engagements de SOCIAFORM

SOCIAFORM s'engage à :

- Fournir à tout demandeur une information claire sur le processus de VAE
- Proposer au/à la bénéficiaire une prestation VAE conforme aux dispositions du Code du Travail
- Accompagner le/la bénéficiaire de la VAE selon les modalités définies dans le présent document
- Informer le/la bénéficiaire des moyens matériels et humains qui seront mis à sa disposition pour la réalisation de la VAE
- Proposer au/à la bénéficiaire un calendrier de rendez-vous en cohérence avec ses contraintes, en cas d'accompagnement pour l'élaboration du livret 2
- Apporter une aide méthodologique au bénéficiaire tout au long du processus de validation, y compris après la décision du jury
- Respecter les principes de confidentialité et de neutralité à l'égard des informations transmises par le/la bénéficiaire

6.2 Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à être pleinement acteur de son parcours de VAE. Cela suppose une participation active aux rendez-vous d'accompagnement, un investissement personnel régulier et une implication réelle dans les différentes étapes de la démarche.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre les informations utiles à l'étude et au suivi de son parcours, à partager de manière sincère les éléments relatifs à son expérience, à son projet et à sa situation, et à vérifier les informations qui le concernent avant validation ou transmission dans le cadre du parcours.

Le bénéficiaire s'engage à respecter, autant que possible, le calendrier de travail défini avec SOCIAFORM. Cela implique de préparer les éléments demandés entre les rendez-vous, de réaliser les travaux nécessaires à l'avancement du dossier et de signaler rapidement toute difficulté susceptible d'avoir un impact sur la progression du parcours.

Le bénéficiaire s'engage également à prévenir SOCIAFORM en cas d'empêchement, de changement de situation, de retard important ou de difficulté particulière. Cette information permet d'adapter, si nécessaire, le rythme ou l'organisation de l'accompagnement et de préserver la cohérence du parcours.

Enfin, le bénéficiaire reconnaît que la VAE est une démarche exigeante, qui demande du temps, de la réflexion, de la régularité et une capacité à prendre du recul sur son expérience. L'accompagnement proposé par SOCIAFORM a pour vocation de soutenir cette démarche, mais il ne peut produire ses effets que dans le cadre d'un engagement actif et constant du bénéficiaire.

7. Accompagnement et soutien par SOCIAFORM

7.1 Accueil et information

Lorsque vous engagez un parcours de VAE avec SOCIAFORM, vous bénéficiez d'un premier temps d'accueil et d'information destiné à vous aider à mieux comprendre la démarche et à situer votre projet.

Ce premier échange vous permet :

- de présenter votre situation et votre projet ;
- de poser vos premières questions ;
- de mieux comprendre les grandes étapes du parcours ;
- d'identifier les premiers points de vigilance ;
- et de savoir comment l'accompagnement peut vous aider.

Ce temps d'accueil est important, car il vous permet d'entrer dans la démarche avec une vision plus claire de ce qui vous attend. Il contribue à poser un cadre de travail, à clarifier le rôle de chacun et à vous donner des repères utiles pour la suite de votre parcours.

7.2 Accompagnement méthodologique

SARL SOCIAFORM - 472 Ancienne Route de Villedieu 54000 GRANVILLE - Tel. 06 67 14 64 98 - Mail : bonjour@sociaform.fr

NAF/APE : 85.59B - RCS Coutances : 912405354 - Numéro TVA : FR40912405354. Déclaration d'activité n° 28 50 01495 50 auprès du préfet de la région de Normandie. Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État. Certificat Qualiopi : 2200717.3

Tout au long de votre parcours, SOCIAFORM vous propose un accompagnement méthodologique destiné à vous aider à avancer de manière progressive, structurée et cohérente.

Cet accompagnement a pour objectif de vous aider à :

- comprendre les attendus de la certification visée ;
- analyser votre expérience ;
- identifier les situations les plus pertinentes à valoriser ;
- organiser votre travail ;
- structurer votre dossier ;
- et préparer les différentes étapes de votre parcours.

L'accompagnement méthodologique ne consiste pas à faire votre dossier à votre place. Il a pour but de vous apporter une méthode, des repères, des conseils et un appui personnalisé afin que vous puissiez formaliser vous-même votre expérience de manière claire et pertinente.

7.3 Suivi du parcours

SOCIAFORM assure un suivi régulier de votre parcours afin de vous permettre d'avancer dans un cadre organisé et lisible.

Ce suivi permet notamment :

- de faire le point sur votre avancement ;
- d'identifier les prochaines étapes ;
- de repérer les éventuelles difficultés ;
- d'ajuster le rythme de travail si nécessaire ;
- et de maintenir une continuité entre les rendez-vous et votre travail personnel.

Le suivi de votre parcours est important, car une démarche de VAE s'inscrit dans la durée. Vous avez donc besoin de repères réguliers pour progresser, garder le cap et éviter les blocages.

7.4 Préparation au jury

Lorsque votre parcours le prévoit, SOCIAFORM vous accompagne également dans la préparation à l'évaluation finale et à l'entretien avec le jury.

Cette préparation a pour objectif de vous aider à :

- mieux comprendre ce qui est attendu lors du jury ;
- prendre du recul sur votre dossier ;
- identifier les points essentiels à mettre en avant ;
- vous entraîner à présenter votre parcours avec clarté ;
- et vous sentir plus à l'aise dans l'échange avec le jury.

Le jury n'évalue pas seulement votre dossier écrit. Il apprécie aussi votre capacité à expliquer votre expérience, à justifier vos choix, à décrire vos pratiques et à montrer la cohérence entre votre parcours et la certification visée.

La préparation au jury vous permet donc d'aborder cette étape avec plus de méthode, plus de confiance et une meilleure compréhension des attentes.

7.5 Accompagnement post-jury si nécessaire

Après le jury, SOCIAFORM peut continuer à vous accompagner si votre situation le nécessite.

Cet accompagnement post-jury peut être utile pour :

- comprendre la décision rendue ;
- analyser le résultat obtenu ;
- identifier les suites possibles ;
- construire un plan d'action après une validation partielle ;
- ou réfléchir à la suite de votre projet en cas de non-validation.

Lorsque la validation est totale, ce temps peut aussi vous aider à valoriser le résultat obtenu et à vous projeter dans la suite de votre parcours professionnel.

L'objectif de cet accompagnement est de ne pas vous laisser seul face à la décision rendue et de vous aider à envisager la suite de manière claire, réaliste et adaptée à votre situation.

8. Contacter le bon accompagnateur chez SOCIAFORM

La réussite de votre démarche VAE dépend en grande partie de la qualité de l'accompagnement reçu. Chez SOCIAFORM, nous disposons d'une équipe d'accompagnateurs qualifiés, chacun spécialisé dans des domaines et des approches spécifiques. Voici comment trouver l'accompagnateur le plus adapté à vos besoins :

Définissez vos besoins

Avant de contacter SOCIAFORM, prenez un moment pour réfléchir à vos besoins spécifiques : recherchez-vous un accompagnement classique ou intensif ? Avez-vous des contraintes géographiques ? Quels sont vos objectifs principaux ?

Contactez notre accueil

Lors de votre premier contact avec SOCIAFORM, notre équipe d'accueil est là pour vous écouter et vous orienter vers le bon service.

Téléphone : 06 67 14 64 98

Email : frederic@sociaform.fr

Rencontrez Frédéric HATLAS

En tant que référent VAE et référent handicap chez SOCIAFORM, Frédéric HATLAS est le point de contact idéal pour discuter de votre projet et vous orienter vers l'accompagnateur le plus adapté à vos besoins.

Profitez d'une session de diagnostic

Avant de débuter l'accompagnement, il vous est proposé une session de diagnostic (Entretien de découverte). Cette étape permet d'évaluer précisément vos besoins, de clarifier votre projet VAE et d'identifier l'accompagnateur le plus adapté.

Rencontrez votre accompagnateur

Une fois l'accompagnateur identifié, une première rencontre est organisée. Ce moment est essentiel pour établir une relation de confiance, poser toutes vos questions et définir le cadre de l'accompagnement.

Suivi régulier

Tout au long de votre démarche VAE, votre accompagnateur reste votre interlocuteur privilégié. N'hésitez pas à le solliciter en cas de doute, de question ou de besoin spécifique.

Feedbacks et évaluation

Chez SOCIAFORM, nous sommes constamment à l'écoute de nos candidats. Vos retours sont précieux et nous permettent d'améliorer en continu la qualité de notre accompagnement.

En confiant votre démarche VAE à SOCIAFORM, vous vous assurez un accompagnement professionnel, bienveillant et adapté à vos besoins. Notre mission est de vous guider vers la réussite.

10. Témoignages

10.1 Témoignages

Sophie, Accompagnant éducatif et social (AES) : "Avant de me lancer dans la VAE, je travaillais comme aide à domicile depuis plus de 10 ans. J'avais entendu parler de la VAE, mais je ne savais pas par où commencer. Lorsque j'ai contacté SOCIAFORM, j'ai été immédiatement rassurée. Mon accompagnateur a su reconnaître la valeur de mon expérience et m'a guidée à chaque étape. Grâce à SOCIAFORM, j'ai obtenu ma certification d'Accompagnant éducatif et social, ce qui m'a ouvert de nouvelles opportunités professionnelles. Je recommande vivement cet accompagnement à tous ceux qui souhaitent valoriser leur expérience."

Nadia, CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (CAP AEPE) : "En tant qu'assistante maternelle depuis 8 ans, je rêvais de décrocher le CAP AEPE pour officialiser mes compétences. J'avoue que j'étais un peu perdue face à la complexité de la VAE. En rejoignant SOCIAFORM, j'ai trouvé un soutien précieux. Mon accompagnateur a été d'une grande écoute et a su mettre en lumière toutes mes compétences, même celles que je ne soupçonnais pas. L'accompagnement m'a permis de structurer mon Livret 2 et de me préparer sereinement à l'entretien avec le jury. Aujourd'hui, fière de mon CAP AEPE, je vois l'avenir avec confiance."

10.2 Conseils et astuces tirés des témoignages

Reconnaître la valeur de son expérience :

Ne sous-estimez pas la richesse de votre parcours professionnel, même si vous n'avez pas de diplôme formel. Comme Sophie, votre expérience peut valoir autant, voire plus, qu'une formation académique.

Ne pas hésiter à demander de l'aide :

La VAE est un processus complexe. Comme Nadia, si vous vous sentez perdu, cherchez un accompagnement professionnel. Une guidance experte peut faire toute la différence.

Valoriser chaque compétence :

Même les compétences que vous considérez comme "banales" ou "évidentes" peuvent être cruciales pour votre certification. L'accompagnateur peut vous aider à les identifier et à les mettre en lumière, comme ce fut le cas pour Thomas.

Préparation et organisation :

La VAE demande une préparation sérieuse. Organisez-vous, définissez un calendrier et respectez-le. L'accompagnateur peut vous aider à structurer votre démarche.

Partager avec d'autres candidats :

Comme suggéré par les ateliers thématiques de Nadia, partager vos défis et succès avec d'autres candidats peut être source d'inspiration et de motivation.

Restez authentique :

Lors de la rédaction de vos livrets et pendant l'entretien, soyez authentique. Racontez votre histoire professionnelle avec sincérité, comme l'ont fait Sophie, Nadia, et Thomas.

Misez sur la pratique :

Comme Thomas, valorisez votre expérience pratique. Dans de nombreux domaines, la pratique peut être aussi, voire plus, importante que la théorie.

Gardez votre objectif en vue :

Rappelez-vous toujours pourquoi vous avez entrepris cette démarche. Que ce soit pour une évolution professionnelle, une reconnaissance ou un changement de carrière, gardez votre motivation à l'esprit.

Ne vous découragez pas :

La VAE est un processus exigeant, mais chaque étape franchie vous rapproche de votre objectif. Comme l'a souligné Sophie, même si le chemin semble long, la reconnaissance professionnelle en vaut la peine.

Faites confiance à votre accompagnateur :

Votre accompagnateur est là pour vous guider, vous conseiller, et vous soutenir. Profitez de son expertise et n'hésitez pas à lui poser des questions ou à lui faire part de vos préoccupations.

10. Ressources et outils complémentaires

10.1 Ressources France VAE

France VAE met à disposition un ensemble de ressources utiles pour accompagner le bénéficiaire tout au long de son parcours. Ces ressources permettent de mieux comprendre le fonctionnement de la VAE, de vérifier si une certification est accessible dans le dispositif, d'identifier les principales étapes du parcours et d'obtenir des réponses aux questions les plus fréquentes.

La plateforme constitue un point d'entrée important pour :

- rechercher une certification ;
- déposer une candidature ;
- suivre l'avancement du parcours ;
- identifier les modalités d'accompagnement ;
- consulter les informations utiles liées à la certification engagée ;
- accéder aux réponses aux questions fréquentes.

Le bénéficiaire a intérêt à consulter régulièrement son espace personnel ainsi que les ressources disponibles sur France VAE, afin de disposer d'informations à jour sur l'état de son parcours, les démarches à accomplir et les étapes à venir.

10.2 Documents utiles au parcours

Le parcours de VAE mobilise différents documents selon l'étape dans laquelle se trouve le bénéficiaire et selon la certification visée.

Certains documents sont utiles dès le début du parcours, notamment pour clarifier le projet, préparer les premiers échanges et rassembler les informations nécessaires à l'analyse de la situation. D'autres documents deviennent essentiels au moment de la faisabilité, de la préparation du dossier de validation ou de la préparation du jury.

Parmi les documents les plus utiles, on peut notamment retrouver :

- les éléments de présentation du parcours du bénéficiaire ;
- les informations relatives à la certification visée ;
- les documents méthodologiques remis dans le cadre de l'accompagnement ;
- le dossier de faisabilité ;
- le dossier de validation ;
- les supports de préparation au jury ;
- les éventuelles consignes ou documents transmis par le certificateur.

Selon la certification concernée, des ressources complémentaires peuvent également être utiles, comme des référentiels, des trames de dossier, des documents d'aide à la rédaction, des consignes spécifiques ou des informations pratiques sur le déroulement du jury.

L'un des objectifs de l'accompagnement proposé par SOCIAFORM est précisément d'aider le bénéficiaire à repérer les bons documents au bon moment et à les utiliser de manière pertinente dans l'avancement de son parcours.

10.3 Glossaire

Afin de faciliter la compréhension du vocabulaire utilisé dans le cadre de la VAE, il peut être utile de rappeler ici quelques définitions simples.

Accompagnement

Appui méthodologique proposé au bénéficiaire pour l'aider à structurer son parcours, analyser son expérience, préparer son dossier et se présenter au jury.

Certificateur

Organisme habilité à délivrer la certification visée. Il examine la recevabilité du dossier et organise l'évaluation selon les règles propres à la certification concernée.

Certification visée

Diplôme, titre ou certificat professionnel que le bénéficiaire souhaite obtenir par la voie de la VAE.

Dossier de faisabilité

Document préparé au début du parcours afin de permettre au certificateur d'examiner la demande et de se prononcer sur sa recevabilité.

Dossier de validation

Document rédigé par le bénéficiaire pour présenter son expérience, décrire ses activités et démontrer les compétences acquises en lien avec la certification visée.

France VAE

Service public numérique dédié à la Validation des acquis de l'expérience. Il permet notamment de rechercher une certification, de déposer une candidature et de suivre son parcours lorsqu'il relève du dispositif.

Jury

Instance chargée d'évaluer le dossier du bénéficiaire et, selon les cas, de conduire un entretien afin d'apprécier la correspondance entre l'expérience présentée et les exigences de la certification visée.

Recevabilité

Décision rendue par le certificateur après examen du dossier de faisabilité. Elle permet de confirmer si le parcours peut se poursuivre dans le cadre de la certification visée.

Validation partielle

Décision par laquelle une partie seulement des compétences attendues est reconnue.

Validation totale

Décision par laquelle l'expérience présentée permet l'obtention complète de la certification visée.

10.4 Foire aux questions**La VAE est-elle faite pour tout le monde ?**

La VAE peut concerner de nombreux profils, à condition que l'expérience acquise soit en lien avec une certification visée et que le projet soit cohérent avec le parcours du bénéficiaire.

Faut-il être accompagné pour faire une VAE ?

L'accompagnement n'est pas toujours obligatoire, mais il constitue un appui utile pour comprendre la démarche, structurer le parcours et préparer le dossier avec méthode.

La VAE prend-elle du temps ?

Oui. La VAE demande un investissement personnel réel. Le temps nécessaire varie selon la certification, le niveau d'avancement du projet, la disponibilité du bénéficiaire et la complexité du travail de formalisation de l'expérience.

La recevabilité signifie-t-elle que la certification est obtenue ?

Non. La recevabilité permet de poursuivre le parcours, mais elle ne vaut pas validation de la certification. La validation dépend ensuite de l'examen du dossier et, selon les cas, du passage devant le jury.

Peut-on obtenir une validation partielle ?

Oui. Le jury peut reconnaître une partie des compétences attendues sans attribuer immédiatement la certification complète. Dans ce cas, des suites de parcours peuvent être envisagées.

Que se passe-t-il après le jury ?

Après le jury, le bénéficiaire reçoit une décision. Selon le résultat obtenu, il peut s'agir d'une validation totale, d'une validation partielle ou d'une absence de validation. Un temps d'analyse peut alors être utile pour comprendre la décision et envisager la suite du parcours.

Quels documents faut-il préparer ?

Les documents utiles varient selon la certification et l'étape du parcours. L'accompagnement permet justement d'identifier les éléments à préparer au bon moment.

Comment savoir vers qui se tourner en cas de question ?

Le bénéficiaire peut s'adresser à son interlocuteur SOCIAFORM, à partir des coordonnées communiquées dans le cadre de son accompagnement, ou consulter les ressources officielles mises à disposition sur France VAE.

10.5 Liens et références utiles

Portail officiel de la VAE vae.gouv.fr

Le site officiel du gouvernement français dédié à la VAE. Il fournit des informations détaillées sur le processus, les étapes à suivre, et les certifications accessibles.

CÉREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) cereq.fr

Organisme public d'études et de recherche spécialisé dans les questions de formation, d'emploi, et de qualification.

France Compétences francecompetences.fr

Établissement public administratif en charge de la gouvernance de la formation professionnelle et de l'apprentissage en France.

Le Guide Pratique de la VAE vae.gouv.fr/guide-pratique

Guide officiel fournissant une vue d'ensemble du processus VAE, étape par étape.

Réseau des Carif-Oref reseau.intercariforef.org

Réseau des Centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation (Carif) et des Observatoires régionaux emploi-formation (Oref).

Fongecif CPIR (Comités Paritaires Interprofessionnels Régionaux)

transitionspro.fr/

Les associations Transitions Pro sont les partenaires des salariés qui souhaitent se reconverter. Elles sont présentes dans chaque région, coordonnées par l'association paritaire nationale Certif Pro, en lien avec l'ensemble des acteurs nationaux et régionaux.

Onisep (Office national d'information sur les enseignements et les professions)
onisep.fr

Établissement public sous tutelle du Ministère de l'Éducation nationale proposant des informations sur les métiers, les formations, et les établissements.

11. C'est parti

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est une formidable opportunité pour les professionnels de tous horizons de voir leurs compétences et leur expérience reconnues officiellement par l'obtention d'une certification. Elle offre une alternative aux parcours de formation traditionnels et permet à de nombreux candidats d'évoluer dans leur carrière, de se reconverter ou simplement de gagner en confiance et en légitimité.

Avec le soutien de SOCIAFORM, les candidats à la VAE bénéficient d'un accompagnement de qualité, d'une expertise pointue et de conseils précieux tout au long de leur démarche. De la première étape d'information jusqu'à la préparation à l'entretien avec le jury, chaque étape est cruciale et mérite une attention particulière.

Ce guide a pour vocation d'accompagner, d'informer et de guider les candidats dans ce processus, en répondant à leurs interrogations et en leur fournissant les clés pour réussir leur VAE. Chaque parcours est unique, chaque expérience est singulière, mais avec de la détermination, de la préparation et le soutien adéquat, la VAE peut devenir une réalité accessible à tous.

Enfin, il est important de se rappeler que la VAE n'est pas seulement une démarche administrative ou un simple processus de validation. C'est avant tout une reconnaissance de l'expérience, de l'expertise et de la valeur ajoutée de chaque professionnel. Elle témoigne de la richesse des parcours atypiques et de la diversité des compétences présentes sur le marché du travail.

Nous souhaitons que ce guide a pu éclairer votre chemin et vous apporter les informations nécessaires. N'hésitez pas à revenir vers nous pour toute question ou précision supplémentaire. Bonne continuation dans vos projets de VAE !